

Deux nouveaux objets classés au titre des Monuments historiques

La nouvelle est tombée au meilleur moment, pour la Ville, alors que s'annoncent ce week-end les 37^e journées européennes du patrimoine. Du côté de la Basilique, le méticuleux travail des bénévoles de la paroisse rendra ses lettres de noblesse à la couronne de Notre-Dame et la statue Vierge du choléra.

Ce courrier, arrivé à la cure courant août, fut une heureuse surprise. « Pour tout dire, je pensais que la présentation de ces deux objets n'avait pas eu de suite ». L'annonce de la préfecture éclairait pourtant rapidement Anne-Marie Debief. Deux objets venaient officiellement d'être classés au titre des Monuments historiques. Du côté de la Basilique de Gray, où les riches et rares collections permettent de langoureusement traverser le XX^e siècle, on n'avait plus connu pareil honneur depuis 1993, avec le retable.

Un petit événement, parti « d'un hasard ». « Le directeur de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté était venu à Gray, en janvier 2019. On voulait lui présenter notre projet de parcours cultuel et culturel (NDLR : lequel sera effectif pour les journées du patrimoine de ce week-end) et le prêtre Laurent Bretillot m'a suggéré de lui montrer cette couronne



La couronne Notre-Dame de Gray avait été accordée par le pape Pie X. Photo DR/

de vierge, dite Notre-Dame de Gray et la statue Vierge du choléra ». Éprise d'histoire de l'art, Anne-Marie Debief a mis sa passion et ses connaissances au service de la cause. Pas en vain, puisque les deux objets furent dans un premier temps inscrits aux Monuments historiques, respectivement le 28 juillet et le 18 février 2020.

La cure les préserve

La récente officialisation de la préfecture a également été reçue en mairie. Adjointe au patrimoine et à la culture, Martine Olivier-Paquis n'a pas été la moins heureuse. « C'est un réel plaisir qui dit

beaucoup de la richesse de notre patrimoine, que nous avons pour but de valoriser de plus en plus, dans les années à venir ». Ce week-end, l'élue se trouvera aux premières loges, pour admirer deux objets qui, le reste du temps, ne sont pas accessibles au public.

Au-delà de leur valeur, cette couronne (argent doré) et cette statuette (vermeil) racontent une histoire, comme tout objet d'art. « La statue est un présent du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon. Alors qu'on l'avait longtemps prise pour une vierge de l'Assomption, elle a été offerte à la paroisse en 1851, en remerciement à la Vierge d'avoir



La vierge du choléra est un présent du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon. Photo ER/

épargné la population de Gray, lors du choléra de l'automne hiver 1849 », retrace Anne-Marie Debief, impliquée dans l'équipe bénévole de communication de la paroisse.

Quant à la couronne de Notre-Dame, toujours en parfait état, elle avait été « accordée par le pape Pie X ». Du fait de son arrivée à Gray en 1909, après la loi de séparation des Églises et de l'État (1905), elle est aujourd'hui propriété du diocèse de Besançon, contrairement à la statue qui appartient à la ville de Gray, dont les bijoux seront à (re) découvrir ce week-end.

Maxime CHEVRIER